

déclarer ses Accidents du Travail et gérer ses Maladies Professionnelles

formation

Nous vous proposons une journée de formation pour approfondir vos connaissances fondamentales en matière de déclarations Accidents du Travail et Maladies Professionnelles. L'acquisition de réflexes de vigilance pour une gestion quotidienne permettra aux participants de maîtriser l'analyse, la rédaction et les coûts liés à ces risques.

Objectifs

- Connaître les droits et les obligations des salariés ainsi que des employeurs en matière d'Accident du Travail et comprendre le processus des Maladies Professionnelles ;
- Maîtriser les motifs de contestation d'un Accident du Travail ;
- Optimiser la gestion juridique et financière de l'entreprise.

Public

Responsable des ressources humaines, service juridique, service administratif et financier, préventeur, infirmière... toute personne établissant les déclarations Accident du Travail.

Outils Pédagogiques

- Diaporama
- Fiches techniques
- Cas pratiques

Durée

1 journée

Sessions inter

Lyon, Paris, Bordeaux, Toulouse

Consultez notre site Internet :

www.capsecur.com

Réalisable sur mesure et sur site sur toute la France

Programme

Processus : "De la déclaration Accident du Travail au paiement du Taux Accident du Travail".
Le compte employeur et le taux de cotisation Accident du Travail
Rôle des organismes : CPAM, CRAM, URSSAF.

I. Accident du Travail

- Définitions légales et jurisprudentielles : Accident du Travail, accident de trajet, accident de mission
- L'employeur doit-il tout déclarer ? Comment rédiger une déclaration ? Comment contester un accident litigieux ?
- Quels sont les documents administratifs à fournir au salarié, à la CPAM, à l'inspection du travail ?
- Dans quel délai un salarié doit-il déclarer son accident ? Quelles preuves doit-il apporter ?
- La CPAM : formalités des enquêtes ? Quel pouvoir de décision ? Quelles obligations ?
- Le secret médical est-il applicable aux Accidents du Travail ?
- Analyse médicale : certificats médicaux, guérison et consolidation, rechute, taux d'IPP
- Spécificité du registre des Accidents du Travail bénins
- Notion de témoin et de tiers
- Cas particulier des salariés intérimaires
- La contre-visite médicale

II. Maladie Professionnelle

- Définition légale : présentation des principaux tableaux (TMS, surdité, dos, amiante)
- Réponse à l'instruction des CPAM : quel rapport ? Dans quel délai ?
- Le Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles
- Le paiement des Maladies Professionnelles

III. Présentation des différents types de contentieux de la Sécurité sociale

- Procédures du contentieux général et technique : motifs de recours et rôle des différents partenaires et instances (Tribunaux, Cour d'Appel, CNIT) Comment réduire le coût des Accidents du Travail ?
- Faute Inexcusable de l'employeur : définition

Une journée pour apprendre à gérer ses Accidents du Travail et Maladies Professionnelles à travers l'établissement et le suivi des déclarations.

Plus

- + Une expertise de plus de 18 000 déclarations établies au niveau national chaque année.
- + Un retour sur investissement garanti dès les premiers accidents rejetés par la CPAM.
- + Hotline comprise.